

Rémunération des mandataires sociaux

Président-Directeur Général :

Alain Dupont (jusqu'au 30 octobre 2007)

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2007 à Monsieur Alain Dupont s'est élevée à 924 000 euros (924 100 euros en 2006). La rémunération brute variable au titre de l'année 2007, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2008, s'élèvera à 1 380 000 euros (1 380 000 euros versés en 2007 au titre de l'exercice 2006) auxquels s'ajoutera une prime exceptionnelle de 200 000 euros. Par ailleurs, Monsieur Alain Dupont a perçu, en 2007, un montant de 20 000 euros de jetons de présence versés par Colas SA (18 750 euros en 2006) et un montant de 24 392 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (24 392 euros en 2006). À compter du 30 octobre 2007, Alain Dupont, ayant démissionné de son mandat de Président-Directeur Général, a retrouvé le statut de salarié qu'il avait perdu avec son premier mandat social, qui lui avait été confié le 29 janvier 1986. Cette nomination avait eu pour effet de suspendre de plein droit son contrat de travail, qui a repris effet automatiquement dès la fin de son mandat social, le 30 octobre 2007. Alain Dupont partira à la retraite le 31 janvier 2008. Après avis du collège des rémunérations, le Conseil d'administration réuni le 29 août 2007 a approuvé l'ensemble des dispositions liées à ce départ en retraite. Colas versera une indemnité de mise à la retraite le 31 janvier 2008 de douze mois, calculée conformément à la convention collective des Travaux Publics. Conformément à la pratique du groupe Bouygues vis-à-vis de certains salariés auxquels il est demandé d'exercer des mandats sociaux, la période du mandat social sera prise en considération pour déterminer les deux paramètres du calcul de l'indemnité, à savoir l'ancienneté et les droits acquis tout au long de la carrière dans l'entreprise. Le montant de cette indemnité s'élève à 2 300 000 euros. S'ajoute le montant du préavis de trois mois prévu à la convention collective et, pendant cette période de préavis qui s'achèvera le 31 janvier 2008, Alain Dupont reçoit au titre de son contrat de travail une rémunération mensuelle égale à la rémunération fixe mensuelle qui lui était versée en tant que mandataire social, compte tenu de l'importance que revêt pour le groupe Colas son rôle de conseil auprès du nouveau dirigeant pendant la période. Lors de la liquidation de ses droits à la retraite, une pension de retraite additive, conformément au régime d'assurance dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues et dont Colas est l'un des adhérents (0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime), lui sera versée. Ce complément de retraite ne conduit pas à consti-

tuer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées. L'ensemble des sommes indiquées ci-dessus ont été soit payées en 2007, soit provisionnées dans les comptes de l'exercice à fin décembre 2007.

Hervé Le Bouc (à compter du 30 octobre 2007)

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par le groupe Bouygues et refacturée à Colas au titre de sa fonction de dirigeant en 2007 à Monsieur Hervé Le Bouc, Directeur Général délégué puis Président-Directeur Général, s'est élevée à 231 183 euros pour quatre mois. La rémunération brute variable au titre de l'année 2007, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2008, s'élèvera à 300 000 euros. Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Administrateurs salariés :

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Genestar par la société en 2007, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général France, s'est élevée à 378 169 euros. La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2007, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2008, s'élève à 280 000 euros (225 000 euros versés en 2007 au titre de 2006).

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Montouché par la société en 2007, au titre de sa fonction salariée de Secrétaire Général, s'est élevée à 344 347 euros (334 167 euros en 2006). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2007, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2008, s'élève à 220 000 euros (184 000 euros versés en 2007 au titre de 2006). Par ailleurs, il a perçu, en 2007, un montant de 20 000 euros de jetons de présence versés par Colas SA.

Administrateurs dont la rémunération est assurée par la société Bouygues, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Messieurs Olivier Poupart-Lafarge, Olivier Bouygues
Se reporter au Document de Référence Bouygues.

Ces deux Administrateurs ont perçu, en 2007, de la société Colas un montant de 20 000 euros chacun au titre de jetons de présence.

Autres Administrateurs :

Les jetons de présence versés par la société en 2007 aux autres membres du Conseil d'administration, Messieurs Christian Balmes, Jean-François Guillemin, représentant permanent de la société Bouygues, Patrick Le Lay, Michel Rouillet se sont élevés à 20 000 euros chacun.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

Par la société :

En 2007, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Colas nouvelles n'a été consentie par la société dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées, qui avait été renouvelée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2005.

Par les sociétés liées :

Un montant de 1232 100 options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles a été attribué à 607 collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le prix d'exercice de ces options est de 63,44 euros et leur durée de validité est de sept ans à compter de la date d'attribution, qui est le 5 juin 2007. Les options pourront être levées après l'expiration de la quatrième année à compter de la date d'attribution, soit à compter du 5 juin 2011.

Options consenties aux mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2007

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Dupont Alain	Bouygues (société mère)	05/06/2007	150 000	63,44
Genestar Thierry	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Montouché Thierry	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
TOTAL			190 000	

Options consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2007

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Benquet Alain	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Gabanna Louis	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Garnier Hervé	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Lepercq Xavier	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
de Pins Christian	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Tabarié Bruno	Bouygues (société mère)	05/06/2007	20 000	63,44
Ausseil Georges	Bouygues (société mère)	05/06/2007	10 000	63,44
Dussere Jérôme	Bouygues (société mère)	05/06/2007	10 000	63,44
François Yves	Bouygues (société mère)	05/06/2007	10 000	63,44
Guy Christophe	Bouygues (société mère)	05/06/2007	10 000	63,44
Pastor Jacques	Bouygues (société mère)	05/06/2007	10 000	63,44
TOTAL			170 000	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2007 d'autres options consenties par des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société

Levées d'options d'actions de la société par les mandataires sociaux et les salariés de la société :

Options levées par les mandataires sociaux et salariés de la société : néant

Il n'y a pas d'options de souscription d'actions émises par la société Colas existantes au 31 décembre 2007.

Levées d'options d'actions de sociétés liées par les mandataires sociaux et les salariés de la société :

Options levées par les mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2007

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Dupont Alain	Bouygues (société mère)	18/09/2001	150 000	28,67
	Bouygues (société mère)	04/07/2000	5 885	58,74
Le Bouc Hervé	Bouygues (société mère)	17/06/2003	58 845	19,37
Montouché Thierry	Bouygues (société mère)	25/06/2002	8 300	23,41
Roulet Michel	Bouygues (société mère)	27/03/2001	11 769	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	11 769	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	11 769	19,37
TOTAL			258 337	

Options levées par les dix salariés (non mandataires sociaux) de la société ayant levé le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2007

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Lavedrine Christian	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	5 885	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	2 400	19,37
Ausseil Georges	Bouygues (société mère)	27/03/2001	5 885	33,47
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	5 885	19,37
Lepercq Xavier	Bouygues (société mère)	17/06/2003	11 769	19,37
François Yves	Bouygues (société mère)	04/07/2000	5 297	58,74
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	4 385	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	1 000	19,37
Lorrain Michel	Bouygues (société mère)	27/03/2001	2 943	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	3 531	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	3 531	19,37
Sido Szabolcs	Bouygues (société mère)	27/03/2001	3 531	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	2 354	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	3 531	19,37
Da Poian Christophe	Bouygues (société mère)	27/03/2001	1 766	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	2 354	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	3 531	19,37
Hamon Joël	Bouygues (société mère)	27/03/2001	1 177	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	1 177	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	4 120	19,37
Cseh Zoltan	Bouygues (société mère)	27/03/2001	1 766	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	1 766	23,41
	Bouygues (société mère)	17/06/2003	2 354	19,37
Quillien Philippe	Bouygues (société mère)	23/03/2001	2 943	33,47
	Bouygues (société mère)	25/06/2002	2 943	23,41